

THERMOFLUX MPM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : THERMOFLUX MPM
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (article)
Type de produit REACH : Article

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation professionnelle
Produits polyoléfiniques thermorétractables non-retardateurs de flamme

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information sur la sécurité du produit:

Fournisseur de la fiche d'information sur la sécurité du produit

Novatio*
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 25 76 40
✉ +32 14 22 02 66
info@novatio.be
*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
✉ +32 14 85 97 38
info@tec7.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

L'étiquetage ne s'applique pas aux articles

2.3. Autres dangers

Produit à chaud provoque des brûlures de la peau
Produit à chaud provoque des brûlures des yeux

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Cet article ne contient pas de substances obligatoires à déclarer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

THERMOFLUX MPM

Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. En cas de brûlures: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Ne pas arracher le produit solidifié de la peau. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. En cas de brûlures: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EN CAS DE SURCHAUFFE: Irritation des voies respiratoires. Toux. Maux de tête. Nausées. Vertiges.

Après contact avec la peau:

Produit en fusion: brûlures.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE SURCHAUFFE: Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire. Produit en fusion: brûlures.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/corrosifs/combustibles (formaldéhyde, acétaldéhyde, vapeurs d'acide acétique).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit en fusion: laisser figer et ramasser ensuite. Laisser refroidir produit complètement avant de le ramasser. Recueillir le produit. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

Date d'établissement: 2017-03-27

THERMOFLUX MPM

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Arrêter immédiatement l'échauffement si la matière forme des bulles, se carbonise ou présente d'autres signes de dégradation. Pour les produits contenant un indicateur de température thermochromique, interrompre le chauffage après les changements de couleur. Observer l'hygiène usuelle. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévus

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Arrêter immédiatement l'échauffement si la matière forme des bulles, se carbonise ou présente d'autres signes de dégradation. Pour les produits contenant un indicateur de température thermochromique, interrompre le chauffage après les changements de couleur. Échauffement du produit: aspiration locale/protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

b) Protection des mains:

Gants isolants.

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Solide de formes variables
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Sans objet
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet (article)
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Sans objet (article)

Date d'établissement: 2017-03-27

THERMOFLUX MPM

Viscosité dynamique	Sans objet
Viscosité cinématique	Sans objet
Point de fusion	Sans objet
Point d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet (article)
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	1.2 - 2.0
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet (article)
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Sans objet

9.2. Autres informations

Point de coagulation (congélation)	Sans objet
------------------------------------	------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Arrêter immédiatement l'échauffement si la matière forme des bulles, se carbonise ou présente d'autres signes de dégradation. Pour les produits contenant un indicateur de température thermochromique, interrompre le chauffage après les changements de couleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/corrosifs/combustibles (formaldéhyde, acétaldéhyde, vapeurs d'acide acétique). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Corrosion/irritation

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

THERMOFLUX MPM

Date d'établissement: 2017-03-27

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Cancérogénicité

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Toxicité pour la reproduction

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Toxicité autres effets

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

THERMOFLUX MPM

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

THERMOFLUX MPM

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (article)			

Conclusion

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

THERMOFLUX MPM

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

07 02 13 (déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques: déchets plastiques). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Transporter vers un incinérateur agréé avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas éliminer dans une installation d'épuration d'eau.

13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible

Date d'établissement: 2017-03-27

THERMOFLUX MPM

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0 %	

Législation nationale Belgique

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid	Sans objet (article)
----------------------	----------------------

Législation nationale France

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

WGK	nwg; Classification non polluant l'eau selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 1)
-----	--

Législation nationale UK

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Date d'établissement: 2017-03-27

THERMOFLUX MPM

Cette fiche d'information sur la sécurité du produit informe des propriétés de certains substances, préparations et mélanges intégrés dans l'article. Elle ne comporte aucune spécification quant à la qualité, ni aucune notice d'emploi. Le respect des indications figurant sur cette fiche d'information sur la sécurité du produit ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations, les directives du fabricant et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. La fiche d'information sur la sécurité du produit se limite à donner des directives et des recommandations. Les informations figurant sur cette fiche d'information sur la sécurité du produit ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. De nouvelles fiches d'information sur la sécurité du produit sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche d'information sur la sécurité du produit, les informations ne s'appliquent pas à d'autres articles, même pas à des articles semblables. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche d'information sur la sécurité du produit n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche d'information sur la sécurité du produit est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans le contrat entre BIG et le fabricant de cet article ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2017-03-27